

Bulletin d'information n°11 – 2017/2018

CONFÉRENCE

INVITATION

Chères consœurs,
Chers confrères,

La Conférence du Jeune Barreau a l'honneur de vous inviter à une conférence portant sur le thème :

« Obligations fiscales et comptables pour les avocats : les bonnes pratiques »

L'orateur sera **Monsieur Denis COLIN**, expert-comptable et fiscaliste. Il dirige la Fiduciaire LPG Luxembourg Paris Genève et est l'auteur du « Précis de Droit comptable » édité chez Legitech.

L'orateur nous entretiendra entre autre sur les questions de fiscalité directe, l'interaction entre la fiscalité directe et les libertés fondamentales, la fiscalité et les aides étatiques, ainsi que l'interaction entre la fiscalité et les règles anti-abus visant à lutter contre les pratiques d'évasion fiscale.

L'objectif de cette conférence, organisé en partenariat avec la société Legitech, est de faire un point pratique sur l'ensemble des obligations comptables et fiscales (impôts et TVA) incombant aux avocats, à la lumière notamment des nouvelles dispositions issues de la loi du 23 décembre 2016 portant sur la mise en œuvre de la réforme fiscale.

En 1h30, Monsieur Denis Colin, exposera une série de bonnes pratiques utiles en cette période de l'évolution du système fiscal offrant ainsi aux participants une véritable première boîte à outils.

Quelques pistes d'optimisation fiscale seront également ouvertes à cette occasion.

La conférence aura lieu le :

Mercredi, 21 mars 2018 à 18h30 heures

dans la « Salle des Pas perdus », située au 5^{ème} étage de la BGL BNP PARIBAS au Kirchberg (50, avenue J-F-Kennedy, L-2591 Luxembourg) – bâtiment historique. Un parking souterrain est à votre disposition.

La conférence sera suivie d'une séance de questions / réponses.

Cette conférence n'est pas limitée aux membres de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg - tous les membres du Barreau, les magistrats et tous les juristes intéressés par la thématique sont cordialement invités à y assister !

L'inscription se fait jusqu'au 19 mars 2018 via le formulaire en ligne sur le site Internet de la Conférence du Jeune Barreau :

<http://www.cjbl.lu/fr/programme/evenements-a-venir/obligations-fiscales-et-comptables-pour-les-avocats-les-bonnes-pratiques>

Les personnes inscrites ayant un empêchement sont invitées à se désinscrire le plus tôt possible via le même formulaire. Merci par avance de votre diligence à cet égard. Sauf réponse contraire, les inscriptions sont présumées acceptées.

Nous remercions vivement la BGL BNP PARIBAS de mettre gracieusement son auditoire à notre disposition.

Pour la Conférence du Jeune Barreau.

Bien confraternellement,

Cédric BELLWALD
Président